

# Séisme dans l'Ouest de la France : 8 communes des Deux-Sèvres attendent toujours la reconnaissance cat' nat'

Quatre mois après le tremblement de terre qui a frappé l'Ouest de la France, huit maires des Deux-Sèvres demandent au gouvernement d'accélérer la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle pour leurs communes. Proches de l'épicentre et confrontés à d'importants dégâts, les sinistrés se sentent oubliés.

Géraldine Dauvergne

19 octobre 2023 \ 17h04



© D.R.

Un bâtiment endommagé par le séisme du 16 juin 2023, rue de la Mairie à Prin-Deyrançon (Deux Sèvres).

Quatre mois après le **séisme** d'une magnitude locale de 5,8 qui a frappé, le 16 juin dernier, le sud du département des **Deux-Sèvres** (79) et le Nord-est de la **Charente-Maritime** (17), et dont l'épicentre était situé près de **La Laigne**, huit communes des Deux Sèvres sont toujours dans l'attente de la reconnaissance de catastrophe naturelle: **Val du Mignon, Prin-Deyrançon** – qui comptabilise 95 bâtiments endommagés sur 270, soit 35 % -, **Vallans, Le Bourdet, La Rochénard, Épannes, La Foye Monjault** et **Saint-Georges de Rex**. A ce jour, les huit maires n'ont reçu aucune réponse du gouvernement, malgré le lancement d'une procédure accélérée au lendemain du tremblement de terre.

**Des habitations soutenues par des étais**

Pourtant, le temps presse, et les maires s'impatientent. Les sinistrés ne peuvent toujours pas faire intervenir **les assureurs**, qui attendent aussi l'arrêté pour déclencher le paiement des garanties souscrites et engager les **travaux de réparation**. Selon les édiles, il devient extrêmement urgent de prendre des mesures de **sécurisation des bâtiments**, dont le coût dépasse souvent les capacités financières des propriétaires qui doivent y faire face. « *Certains vivent dans des situations problématiques, avec des étais soutenant leurs habitations endommagées par des fissures importantes affectant la solidité des bâtiments,* » décrit leur communiqué commun. Et l'arrivée de la mauvaise saison risque d'aggraver les dommages existants. Dans certains cas, **le péril est imminent**. « **Nous avons régulièrement des secousses de magnitude 2, ça bouge encore,** décrit Olivier d'Araujo, maire de Prin-Deyrançon. *Nous voyons les fissures s'agrandir. Il commence à pleuvoir. Si le froid arrive, cela va faire éclater les murs.* »

Les maires des huit communes attendent désespérément le passage du **Bureau central sismologique français (BCSF)**, pour lequel aucune date n'a été fixée, et dont le rapport doit servir de base de travail à la **commission interministérielle de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle**, chargée d'émettre un avis sur le caractère de l'événement qui s'est produit dans la commune. « *La commission interministérielle s'est réunie mardi 10 octobre,* signale Olivier d'Araujo. *Nous savons que nos communes ont été étudiées, car la préfète avait signalé le caractère d'urgence sur un rayon de 20 km autour de l'épicentre. Et nous sommes dedans !* » Cependant, aucune information n'a filtré. Il faut compter deux à trois semaines pour la publication de l'arrêté, précise le maire. « *En attendant, nous en sommes toujours au même point,* » déplore le maire de Prin-Deyrançon.

### **Une inégalité de traitement vivement ressentie**

Trois semaines seulement après le **tremblement de terre**, treize communes touchées par les secousses sismiques survenues les 16 et 17 juin derniers dans l'Ouest de la France, avaient été reconnues en état de catastrophe naturelle. Dix en Charente-Maritime : **Benon, Cram-Chaban, La Grève-sur-Mignon, La Laigne, Marans, Saint-Georges-du-Bois, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Pierre-d'Amilly, Saint-Saturnin-du-Bois, Saint-Sauveur d'Aunis**. Et trois autres dans les Deux-Sèvres : **Arcais, Mauze-sur-le-Mignon, et Saint-Hilaire-la-Palud**.

Un deuxième arrêté daté du 24 juillet et publié au JO le 28 juillet, avait reconnu l'état de catastrophe naturelle pour ce même séisme, à sept autres communes de Charente-Maritime : **Courçon, Le Gué d'Allère, La Ronde, Saint-Cyr du Doret, Surgères, Taugon et Vouhé**, ainsi que pour deux communes de **Vendée, Benet et Damvix**.

Les huit communes des Deux-Sèvres qui interpellent aujourd'hui le gouvernement se situent en bordure immédiate de communes reconnues en état de catastrophe naturelle, notamment Cram-Chaban. Les trois communes des Deux-Sèvres qui ont été immédiatement reconnues se trouvent d'ailleurs plus loin de l'épicentre ... « *Nos communes sont certes moins impactées que celles de Charente-Maritime proches de l'épicentre, comme La Laigne ou Cram-Chaban, où des personnes ont dû être relogées,* détaille Olivier d'Araujo. *Mais il y a chez nous **des maisons qui sont classées "rouges" (désordres sérieux)*** ». Et selon le maire, plusieurs autres communes qui ont bénéficié de la reconnaissance en procédure accélérée seraient pourtant beaucoup moins touchées que la sienne.

Une **inégalité de traitement** qui provoque une vive incompréhension chez les habitants sinistrés. « *Nos concitoyens ne comprennent pourquoi d'autres communes parfois beaucoup plus éloignées que les nôtres ont été reconnues*, déplore Olivier d'Araujo. *En Vendée, le rayon s'étend à 30 km, alors que Prin-Deyrançon n'est même pas à 9 km de l'épicentre !* » Le maire déplore le silence complet de la part du gouvernement et des ministères. « *On ne nous dit même pas que nous serons dans la prochaine vague de reconnaissance ou de patienter le temps que le Bureau Central Sismologique Français étudie notre cas. Nous pourrions entendre tout discours, mais on ne nous dit absolument rien ...* »

## **Les maires s'impatientent**

Les huit maires des huit communes des Deux-Sèvres avaient commencé à s'impatienter dès le 11 août dernier. Ils ont d'abord écrit à **Élisabeth Borne, Première Ministre**, pour lui faire part de leur inquiétude et de l'incompréhension de leurs administrés concernant l'absence de reconnaissance de catastrophe naturelle pour leurs communes, toutes situées à proximité de l'épicentre du séisme. Une copie avait été adressée au ministre de l'Intérieur, et à celui de la Transition écologique. Un mois après, les édiles n'avaient toujours aucune nouvelle. Le 12 septembre, ils se sont fendus d'un communiqué de presse. « *Nous souhaitons, une nouvelle fois, souligner les difficultés que rencontrent les habitants de nos communes en l'absence de cet arrêté interministériel et ce, alors que nous avons déposé nos demandes avant le 27 juin 2023, comme il était demandé par la préfecture des Deux-Sèvres,* » font savoir les édiles.

Le ministère de l'Intérieur avait indiqué fin août à nos confrères de la Nouvelle République que « *l'objectif de la procédure accélérée déclenchée par le gouvernement était de **traiter dans des délais rapides la situation des communes les plus proches de l'épicentre du séisme, dans lesquelles les dommages les plus significatifs avaient été constatés et pour lesquelles l'intensité anormale du phénomène faisait peu de doute*** », et qu'une **équipe de sismologues** avait visité, « *entre le 20 et le 27 juin, plusieurs communes situées dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres autour de l'épicentre afin de relever les éléments factuels sur l'intensité du séisme et ses effets* ». Et enfin, que « *la situation des autres demandes communales interviendra **dans le cadre d'une procédure normale, à l'automne 2023*** ».

## **Pas de visite de ministre**

Pour Olivier d'Araujo, la visite de ministres dans certaines communes, dans les heures qui ont suivi le séisme, ont sans doute accéléré leur reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. « *De même, la Charente-Maritime a bénéficié de la présence physique pendant le mois de juillet du Bureau central sismologique français, qui a parcouru les communes et établi des diagnostics concrets.* » A **Val du Mignon, Prin-Deyrançon, Vallans, Le Bourdet, La Rochénard, Épannes, La Foye Monjault et Saint-Georges de Rex**, il n'y a eu aucune visite de ministre, ni du BCSF. « *Nous avons juste reçu la consigne de faire remplir aux sinistrés un formulaire en ligne sur l'estimation des dégâts ressentis, regrette Olivier d'Araujo. Je ne pense pas que cela remplace un déplacement sur le terrain.* »